faires, particulièrement des affaires militaires, et s'il nous demande de pourvoir au paiement de la dette de guerre, ou de faire toute autre chose, nous devrons l'appuyer; mais nous devons l'en tenir responsable. Je tiens toutefois à faire observer que le peuple ne continuera pas à souffrir impunément les énormités commises.

Je ne désire incriminer personne en particulier; mais ce qui est arrivé est un malheureux état de choses. Il est pénible de constater que le Gouvernement se soit trouvé si faible qu'il lui a fallu, pour se maintenir au pouvoir et administrer les affaires du pays, admettre dans son sein un certain nombre de libéraux et requérir le concours des femmes et des soldats. Cette politique n'est pas normale et elle ne saurait durer. Cette politique me rappelle un fait raconté par un historien au sujet des Adullamites. Ceux-ci s'étaient révoltés et l'on demanda: "Quel est l'insensé qui a causé cette révolte et le gâchis qu'elle produit?" Nous avons sous les yeux, aujourd'hui, une situation analogue; mais rappelons cet avertissement qui fut donné autrefois sur la muraille par une main invisible pendant le festin, ou l'orgie, du roi de Babylone, Balthazar. Cette main écrivit sur la muraille ces mots mystérieux: "Mané, Thécel, Pharès!"

La présente combinaison ministérielle résout pour le moment les difficultés du Gouvernement; mais ce dernier pourrait inscrire sur son blason: "Exegi monumentum ære perennius".—C'est-à-dire: "J'ai élevé un monument plus durable que l'airain."

Oui, sans doute, le monument qui survivra à ce Gouvernement pour le flétrir, ce sera le monument de ses fautes dont il devra rendre compte au peuple du Canada.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de cette honorable Chambre. Je regrette de l'avoir fatiguée. Je n'avais pas l'intention de dire un seul mot, mais je n'ai pu entendre dire, sans protester, que nous, libéraux, avons été déloyaux parce que nous n'avons pas voulu accepter cet homme-ci, ou cet homme-là. Mais j'espère que je n'ai

blessé personne. J'ai essayé, du moins, d'être inoffensif; et j'ose espérer que mes remarques ont été accueillies conformément aux intentions qui les ont inspirées.

L'adresse en réponse au discours du Trône est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à trois heures, demain.

SENAT.

Présidence de l'honorable JOSEPH BOL-DIC

Séance du jeudi, 21 mars 1918. Prière et affaires courantes.

DEBATS DU SENAT.

RAPPORT CONDENSE POUR LA PRESSE.

L'honorable M. DENNIS: Je soumets le deuxième rapport du comité permanent du compte rendu des débats du Sénat. Ce rapport recommande de retenir les services de M. A. B. Hannay pour la présente session aux mêmes conditions que celles qui sont stipulées dans le rapport du dit comité du 3 juin 1913, et que M. J. A. Fortier garde son emploi aux conditions stipulées dans le même rapport.

L'honorable M. DENNIS: Je propose que le présent rapport soit adopté.

La motion est adoptée.

EMPRUNT DE GUERRE DU GOUVERNE-MENT.

INTERPELLATION.

L'honorable M. DAVID: .

Qu'il demandera à quelle somme s'élèvent, jusqu'à cette date, les emprunts contractés par le Gouvernement en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada; et quelle est la somme des intérêts payés sur ces emprunts depuis le commencement de la guerre?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Le renseignement demandé se lit comme suit: